

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	15

\*\*\*\*\*

*Extrait du Registre des Délibérations*

*L'an deux mille vingt-quatre et le vendredi 12 avril à 10h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Janique FONTAINE (suppléante de Mme DUMONT-DESEIGNE), Corinne NOEL, Messieurs Guy ALLEMAND, Eloi BONNINGUES (suppléant de Mme MARCQ), Marc BOUTROY, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Jean-Marie LOUCHEZ (suppléant de M. COUSIN), Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Olivier PLANQUE, Yves SANDRAS (suppléant de M. LOEUILLEUX).

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. MIGNONET), Véronique DUMONT-DESEIGNE (suppléée par Mme FONTAINE), Brigitte MARCQ (suppléée par M. BONNINGUES), Messieurs Bruno DEJONGHE, Charles COUSIN (suppléé par M. LOUCHEZ), Claude KIDAD, Guillaume LOEUILLEUX (suppléé par M. SANDRAS), Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Antoine PERALDI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Yves SANDRAS

**F6-04-2024 : MARCHE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS INERTES ISSUS DES DECHETERIES – LANCEMENT DE PROCEDURE**

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le SEVADEC a lancé, en 2020, un marché concernant l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries du SEVADEC et cela pour une durée de quatre années maximum.

Celui-ci était composé de 4 lots :

- lot n° 1 : traitement du bois,
- lot n° 2 : traitement des déchets inertes,
- lot n° 3 : enlèvement, transport et traitement des déchets d'amiante,
- lot n° 4 : traitement du plâtre.

Une reconduction tacite de chacun des lots était prévue, dans les pièces de marché, si aucune décision écrite n'était rédigée par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché.

En raison de la mise en place de nouvelles fillères R.E.P. dédiées, notamment, au bois, aux gravats et au plâtre, il a semblé judicieux de ne pas reconduire les lots n° 1, 2 et 4 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025.

Accusé de réception en préfecture 062-256203936-20240412-F6-04-2024-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024
---

En effet, le transport et le traitement du bois et du plâtre vont être pris en charge, opérationnellement et financièrement, par différents éco-organismes.

Le transport et le traitement des déchets inertes, quant à eux, seront assumés uniquement d'un point de vue financier par l'éco-organisme en charge de la filière.

Par conséquent, il convient, au vu du montant estimé par les services du SEVADEC, de lancer une mise en concurrence selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique concernant le transport et le traitement des déchets inertes issus des déchèteries du SEVADEC.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 28 mars 2024, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer une procédure concernant un marché destiné au transport et au traitement des déchets inertes issus des déchèteries.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois  
susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

**SEVADEC**  
5 MAI 2024  
62101 CALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 16/05/2024
Certifié exact
L'ordonnateur